



*Université de La Manouba & Université de Gafsa
Partenaires du programme d'appui à la qualité*

**Avis de sollicitation de manifestation d'intérêt
~Service de consultant~
Programme d'appui à la qualité de l'enseignement supérieur
(Prêt BIRD n° 7392-TN)**

**Projet : La mise en place d'un Système de gestion de l'Information et d'Aide
à la prise de Décision**

***Action : MISSION D'ETUDE DU SYSTEME D'INFORMATION DE
L'UNIVERSITE DE LA MANOUBA ET DE L'UNIVERSITE DE GAFSA ET
ELABORATION DES TERMES DE REFERENCES***

Dans le cadre de l'accord de prêt n° 7392-TN entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de contribuer au financement du programme d'appui à la qualité de l'Enseignement Supérieur (PAQ), l'Université de la Manouba et l'Université de Gafsa ont bénéficié d'une allocation pour la mise en œuvre du projet d'amélioration de leur capacité de gestion (PAQ-CG) intitulé « La Mise en place d'un Système de gestion de l'Information et d'Aide à la prise de Décision ».

Dans le cadre de ce projet, les deux Universités se proposent d'utiliser une partie des fonds de ce projet pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat avec un bureau d'étude pour l'étude du système d'information existant et l'élaboration des termes de références pour le développement et la mise en place d'un Système de gestion de l'information et d'aide à la prise de décision.

La mission s'articule autour des prestations suivantes :

- Faire le diagnostic en terme de besoins en données et architecture technique du système d'information existant de l'Université de la Manouba et de l'Université de Gafsa et leurs établissements dans l'objectif de mettre en place un système de gestion de l'information et d'aide à la prise de décision,
- L'élaboration des cahiers des charges du projet de mise en place d'un système de gestion de l'information et d'aide à la prise de décision,
- L'élaboration des cahiers des charges de deux applications, une pour la gestion des heures supplémentaires et une deuxième pour la valorisation de la recherche scientifique et l'ouverture de l'université sur l'environnement,
- Réceptionner et valider les travaux et les livrables du projet de mise en place du

(SIAD).

Pour cette mission, un bureau sera choisi selon la méthode Qualification des Consultants (QC) conformément aux procédures définies dans les directives « sélection et emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale de Mai 2004, mise à jour en Octobre 2006 ».

L'Université de la Manouba, entant que chef de file, invite les consultants (Bureaux d'études, Cabinets de conseil ou sociétés spécialisées) à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services et doivent présenter les références nécessaires pour la réalisation du projet objet de la présente manifestation d'intérêt. Ils peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives en créant des consortiums d'entreprises ou de bureaux, l'association entre consultants internationaux et nationaux est vivement encouragée.

Les consultants souhaitant réaliser les services demandés doivent fournir particulièrement les informations suivantes :

- La déclaration de candidature (lettre de manifestation d'intérêt), dûment datée, signée et cachetée ;
- Présentation du consultant et de ses éventuels associés et leurs ressources humaines permanentes (avec le cas échéant : domaines d'expertise, brochures, plaquettes, références à des sites Web) ;
- Profil et statut juridique du consultant, en précisant s'il s'agit d'un consortium, le mandataire et le rôle de chaque membre ;
- Les références techniques sur les projets réalisés et achevés pendant les cinq dernières années (2009-2013) dans la réalisation de projets similaires ou de même degré de complexité ;
- Présentation des ressources humaines du consultant (cv...) ;
- Toute autre pièce justificative jugée nécessaire par les consultants, qui soit utile pour mieux cerner ses capacités professionnelles et celles des membres de l'équipe à proposer (documentation, copies de contrat, dépliant, attestation, support de démonstration ou échantillon,...).

Les candidats intéressés peuvent consulter les termes de références sur les sites : www.uma.rnu.tn et www.ugaf.rnu.tn et obtenir de plus amples informations en consultant la Cellule PAQ de l'Université de la Manouba (Tél. : +216 71 602 996 / 71 602 996 / 71 601 315 / 71 602 472 ; Fax : +216 71 601 211 ; E-mail : mail@uma.rnu.tn / ferchichi.wajdi@yahoo.fr / hedi.abbes@gmail.com .

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir par voie postale (normale, recommandée, ou rapide) ou déposées directement au bureau d'ordre de l'Université de la Manouba, dans une enveloppe fermée à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 02 Décembre 2013 à 17h00, heure locale (le cachet du bureau d'ordre de l'Université faisant foi) avec la mention suivante :

« AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET : MISSION D'ETUDE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'UNIVERSITE DE LA MANOUBA ET DE L'UNIVERSITE DE GAFSA ET ELABORATION DES TERMES DE REFERENCES, PAQ-CG – ANE PAS OUVRIR ».

« Université de la Manouba, Campus Universitaire de la Manouba, 2010- La Manouba »
La séance d'ouverture des plis se tiendra le 03 Décembre 2013 à 11h00 dans la salle des réunions de l'Université de la Manouba.